

**Procès-verbal du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 novembre 2020**

(session ordinaire)

Présents : Mmes et MM ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, MALOSSE Éric, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL LARUE Sonia, CHATRE Philippe, RAVAZY Aurélie, DENIS Franck, VAUDIER Florine, JOANNIN Christian, VIAL Céline, MICHEL Fabien, HENNEQUIN Clémence, VIAL Philippe, COLLET Gaston, LACROIX Cyril, VALLAS Monique.

Absent(s) excusé(s) :

Absents(s) non excusé(s) :

Procuration :

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : M. Éric MALOSSE

**La séance s'ouvre à 20 h 00**

⇒ **Votants : 19**

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du 12 octobre 2020.

⇒ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ORDRE DU JOUR** :

**1- Compte rendu des délégations au Maire**

1-1 Droit de préemption urbain

Madame le Maire rend compte des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain, depuis la séance du 12 octobre 2020.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- Parcelle AA 191 sise Chez Perraud, pour une superficie de 600 m<sup>2</sup>.

1-2 Remplacement d'un agent au secrétariat de mairie

Madame le Maire informe les membres du conseil que le contrat de mise à disposition d'un agent par le Centre de gestion de la Loire depuis le 26 novembre 2019 (convention signée avec le CDG le 10 décembre 2019) pour pallier l'absence de E DUPERRON, est renouvelé jusqu'au 31 janvier 2021.

1-3 Recrutement d'un agent à l'école

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du recrutement de Madame Stacie CONTRINO en remplacement de Monsieur Lucas WOLTERS du 2 novembre 2020 au 6 juillet 2021 pour l'accueil garderie, l'entretien de locaux et surveillance cantine selon les nécessités du service (18h/semaine).

#### 1-4 Maison de Santé Pluri-Professionnelle – lancement de la consultation

Madame le Maire rappelle que la maîtrise d'œuvre a été attribuée en février 2020, (délégation reçue du conseil municipal en date du 10 avril 2014, au mandat précédent), au cabinet d'architecture FJA (Fournel Jeudi Architecture) pour un montant de 44 000 € HT (soit 52 800 € TTC).

Madame le Maire rappelle la consultation lancée pour la mission de contrôle technique, SPS (sécurité et protection de la santé) et géotechnique.

Les missions ont été attribuées :

- pour le contrôle technique "Alpes contrôle" pour un montant HT de 3 400 €
- pour le SPS "Qualiconsult" pour un montant HT de 3 200 €
- pour l'étude géotechnique "Celigeo" pour un montant HT de 3 165 €

Le permis de construire de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle a été déposé le 7 août 2020. Il est en cours d'instruction au service ADS de Roannais Agglomération. Le dossier sera étudié en commission à la DDT le 7 décembre 2020.

Madame le Maire informe que la consultation selon procédure adaptée, a été lancée sur la plateforme du Département le 29 octobre 2020.

Madame le Maire présente le calendrier prévisionnel.

Les entreprises avaient jusqu'au jeudi 19 novembre 2020 à 12 h pour déposer leurs offres.

Madame le Maire présente le Dossier de Consultation des Entreprises élaboré par le cabinet d'architecture.

Il est composé de 13 lots répartis sur les différents secteurs du projet pour lesquels la consultation a été lancée.

- Lot 1 : Terrassements – VRD – Espaces verts
- Lot 2 : Gros œuvre
- Lot 3 : Chapes
- Lot 4 : Enduits de façades
- Lot 5 : Charpente bois – Couverture – Zinguerie
- Lot 6 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 7 : Serrurerie
- Lot 8 : Menuiseries bois – Agencement
- Lot 9 : Plâtrerie – Peintures
- Lot 10 : Sols souples
- Lot 11 : Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires
- Lot 12 : Electricité
- Lot 13 : Signalétique

L'ouverture des plis a eu lieu le lundi 23 novembre 2020 à 14 h en mairie en présence des membres de la commission et du maître d'œuvre le cabinet d'architecture FJA, SECO et Cogifluide. 166 dossiers ont été retirés et 60 offres ont été déposées.

Le maître d'œuvre présentera le rapport d'analyse des offres en mairie le lundi 30 novembre 2020 à 14 h.

#### 1-5 Enherbement du cimetière

L'enherbement du côté sud du cimetière a été réalisé par l'entreprise 3E4D de Poncins du 12 au 15 novembre 2020 pour un montant HT de 4 526,00 € (5 431,20 € TTC).

## 1-6 Taxe d'aménagement

Pour rappel, le taux de la taxe d'aménagement voté par délibération du 22 juin 2009 est de 4 %.

Madame le Maire propose de ne pas modifier ce taux.

## 1-7 Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse

Par arrêté interministériel du 20 octobre 2020 paru au Journal Officiel du 17 novembre 2020, la commune de Saint André d'Apchon a été déclarée en état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019.

## 1-8 Affaire NIQUE

Madame le Maire rappelle que ce dossier date du début du mandat précédent. Un administré s'est plaint de ruissellements importants provenant de la voie communale goudronnée à la fin des années 2000, surplombant sa propriété.

La commune et M. NIQUE ont signé un protocole d'accord en 2016. Protocole d'accord qui obligeait la commune à réaliser une inversion du profil de la voirie et M. NIQUE à réaliser un merlon de terre compactée afin de renvoyer les arrivées d'eau vers la voirie et non dans sa propriété.

Le 10 août 2020 un phénomène identique à 2016 s'est produit.

Une expertise contradictoire amiable a eu lieu le 18 novembre 2020 où il a été constaté que la commune a réalisé ce sur quoi elle s'était engagée et que M. NIQUE n'avait pas rempli ses obligations notifiées au protocole d'accord et qu'à l'inverse, il a poursuivi des travaux de terrassement non conformes de sa propriété formant une cuvette à fond plat en lieu et place du coteau naturel originel.

Aucun lien de causalité n'a été établi entre les arrivées d'eau de ruissellements et l'ouvrage public. Ainsi, la responsabilité de la commune ne saurait être engagée.

## **2 -Droit de préemption urbain hors délégation**

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas délégation pour les transactions supérieures à 150 000 € et présente les dossiers suivants :

- Parcelles AE 14 et AE 109 situées 497 route de Perdrizière pour une superficie de 1 178 m<sup>2</sup>.  
Le conseil municipal ne souhaite pas préempter :

⇒ POUR : 19                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## **3- Commission de contrôle des listes électorales**

Madame le Maire rappelle la modification des modalités d'inscription sur les listes électorales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La nouvelle gestion en lien avec l'INSEE et la création du répertoire électoral unique s'accompagnent de la création d'une commission de contrôle des listes électorales.

Pour nommer les membres de cette commission le Préfet demande aux maires de chaque commune de bien vouloir lui transmettre la liste des conseillers municipaux volontaires pour assurer cette mission.

Madame le Maire précise la composition : pour les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement la commission est composée de 5 conseillers municipaux :

- **3 conseillers** appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire et des adjoints titulaires d'une délégation,
- **2 conseillers** appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Lors de la séance du 12 octobre 2020, 4 conseillers de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et 1 de la deuxième liste s'étaient proposés.

Etant donné la composition de la commission énoncée dans le courriel reçu de la Sous-Préfecture de Roanne le 20 octobre 2020 : 3 membres de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et 2 de la deuxième liste, Madame Le Maire pose à nouveau la question aux conseillers qui avaient répondu positivement. Elle demande également à la deuxième liste de désigner un deuxième membre.

Se proposent : Sonia MARTEL LARUE, Aurélie RAVAZY et Philippe VIAL,  
Gaston COLLET et Cyril LACROIX

#### **4- Intercommunalité**

##### 4-1 Désignation des membres aux différentes commissions

Comme suite à la création par délibération du 24 septembre 2020 de 5 commissions permanentes de travail, Roannais Agglomération donne à la commune la possibilité d'y être représentée par 1 titulaire et 1 suppléant.

Madame le Maire expose avoir fait des propositions allant dans le sens des délégations faites aux adjoints ou conseillers délégués. Les commissions se composent comme suit :

#### **Commissions permanentes de travail**

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| - <u>Ressources</u>                  | Titulaire : Clémence HENNEQUIN<br>Suppléant : Jacquit ROCHE         |
| - <u>Développement</u>               | Titulaire : Sonia MARTEL LARUE<br>Suppléante : Martine ROFFAT       |
| - <u>Environnement</u>               | Titulaire : Philippe VIAL<br>Suppléant : Christian JOANNIN          |
| - <u>Cohésion sociale et habitat</u> | Titulaire : Marie-Christine PREFOL<br>Suppléante : Patricia WOLTERS |
| - <u>Culture et tourisme</u>         | Titulaire : Éric MALOSSE<br>Suppléant : Christian VACHERON          |

##### 4-2 Roannais Agglomération – Désignation d'un représentant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame le Maire fait part de la demande de Roannais Agglomération de désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT).

Cette commission a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux assemblées délibérantes (conseils communautaires et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Madame le Maire propose :

- Philippe CHATRE en tant que représentant titulaire
- Martine ROFFAT en tant que représentant suppléant.

⇒ POUR : 18                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 1 (VALLAS)

#### 4-3 Rapport d'activités 2019 - Présentation

Madame le Maire présente le rapport d'activités 2019 de Roannais Agglomération. Elle énumère les points évoqués : la prospective et les ressources internes, l'attractivité et le développement économique, l'ingénierie technique, la transition écologique et la culture.

#### 4-4 Commission Intercommunale des Impôts Directs

Conformément à l'article 1650 A du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire du 24 septembre 2020 a donné à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire et sur proposition des communes, une liste de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants pour la mise en place de sa Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Madame le Maire fait part du courrier du 15 octobre 2020 de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Loire désignant, après examen, une liste de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants de la commission. Madame Patricia WOLTERS, proposée par notre commune, a été désignée comme membre suppléant de la CIID.

#### 4-5 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Avis de la commune

Madame le Maire, rappelle aux membres du conseil municipal une disposition de la loi ALUR qui prévoit le transfert automatique à La communauté d'Agglomération "Roannais Agglomération" de la compétence Plan Local d'Urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les communes membres de cet EPCI peuvent s'opposer à la mise en œuvre automatique de cette disposition si, dans les trois mois précédents la date de transfert effectif, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Le PLU permet aux communes de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Des documents intercommunaux de planification (SCOT, PLH,...) viennent compléter le volet urbanisme communal. Ces documents sont pris en compte dans le PLU communal qui doit leur être compatible.

Compte tenu de ces éléments, il apparaît inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme Plan Local d'Urbanisme.

Transfert de la compétence urbanisme (établissement du PLU) à Roannais Agglomération :

⇒ POUR : 0

CONTRE : 19

ABSTENTION : 0

## 5- Subventions

### 5-1 Répartition subvention Département entre les coopératives scolaires des écoles pour classes transplantées 2020

Madame le Maire rappelle :

- le projet de classes découvertes sur le thème du cirque au centre d'hébergement de l'ARVEL à Bully, à l'initiative de Monsieur DUMAS, enseignant de l'école maternelle publique de Saint André d'Apchon pour la classe de Grande Section du 13 au 15 mai 2020
- le projet de classes découvertes sur le thème du Moyen Age au centre d'hébergement de Verrières en Forez, à l'initiative de l'école élémentaire publique de Saint André d'Apchon pour les classes de CE1 et CE2 du 18 au 20 mars 2020.

Une demande de subvention a été faite auprès du Département qui a attribué à la commune la somme de 1 920,00 € (10€/enfant/jour).

Bien que les sorties n'aient pas pu être réalisées à cause de la crise sanitaire, cette somme doit être répartie entre les écoles maternelle et élémentaire au prorata du nombre d'élèves et de jours :

- école maternelle : 23 élèves concernés pour 3 jours  $23 \times 10 \times 3 = 690,00 \text{ €}$
- école élémentaire : 41 élèves concernés pour 3 jours  $41 \times 10 \times 3 = 1\,230,00 \text{ €}$

Madame le Maire précise que ces sommes seront versées à la coopérative scolaire de chaque école.

⇒ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 5-2 Association Familles Rurales dans le cadre du dispositif 2S2C et de la garderie *Présenté par Patricia WOLTERS, Adjointe*

Madame WOLTERS rappelle les 2 conventions passées, l'une avec l'Etat et l'autre avec l'association Familles Rurales dans le cadre du dispositif 2S2C.

Elle rappelle l'impossibilité de scolarisation de tous les enfants pendant la période de crise sanitaire de l'année scolaire 2019/2020. L'Etat avait proposé à la commune la mise en place d'un système de garde permettant d'accueillir quelques enfants supplémentaires pendant le temps scolaire, soulageant ainsi les parents. L'Etat a alloué à la commune la somme de 660 € (110€/J).

L'association "Familles Rurales" a accepté de mettre en œuvre ce dispositif au nom de la commune à partir du 8 juin. Il avait été décidé que la somme perçue par la commune serait intégralement reversée à l'association sous forme de subvention.

De plus, la garderie communale a été séparée en deux groupes (maternelle et élémentaire) jusqu'à la fin de l'année scolaire. Familles rurales a mis une personne à disposition de la commune pour assurer la surveillance.

Madame le Maire propose d'accorder une subvention de 1 600 € à l'association Familles Rurales, comprenant la mise à disposition d'un personnel, la préparation administrative et la coordination, l'entretien et désinfection des locaux et la fourniture de matériel).

Le cout résiduel de 940 € est donc une charge prise entièrement sur le budget communal.

⇒ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 5-3 Demande de subvention voirie 2021

*Présenté par Jacquit ROCHE, Adjoint*

Madame le Maire propose comme chaque année de solliciter le concours financier du Département au titre de l'enveloppe voirie pour le programme 2021 :

La commission ad hoc a étudié le programme 2021 en dates du 5 octobre et du 17 novembre 2020.

Monsieur Jacquit ROCHE présente les devis établis par le technicien du Conseil départemental pour le programme 2021.

Les voies retenues sont :

- Rue de l'Eglise	VC 7	pour 23 260.00 € HT
- Route de Curtille	VC 101	pour 18 260.00 € HT
- Route de Chez Pin	VC 109	pour 16 760.00 € HT

Une subvention de 40 % sera donc sollicitée auprès du Conseil départemental sur un montant total de 58 280.00 € HT (soit 69 936.00 € TTC).

⇒ POUR : 19            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

### **6- Finances – Sommes admises en non-valeurs - Approbation**

Madame le Maire expose la demande d'admission en non-valeur (remise gracieuse) reçue de Madame MOUSSIÈRE, Trésorière municipale.

Il s'agit de sommes dont elle n'a pu recouvrer les titres.

Elle demande en conséquence l'admission en non-valeurs des deux titres selon l'état ci-joint, dont le montant total s'élève à 443.97 €.

En application de l'article L251 du livre des Procédures Fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse.

Ainsi, le conseil municipal doit obligatoirement se prononcer sur cette admission en non-valeur.

⇒ POUR : 19            CONTRE : 0            ABSTENTIONS : 0

### **7- Urbanisme – Avenant n° 1 à la convention de service commun ADS**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que la convention de service commun ADS arrive à échéance au 31 décembre 2020. Le contenu de la convention est appelé à évoluer, notamment sur les missions du service et sur les dispositions financières. Aussi, Roannais Agglomération propose aux communes adhérentes au service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, un avenant de 6 mois à la convention actuellement en vigueur soit jusqu'au 30 juin 2021.

⇒ POUR : 19            CONTRE : 0            ABSTENTIONS : 0

### **8- Convention avec le Département pour assistance technique en matière de voirie – Renouvellement adhésion**

Madame le Maire informe du conventionnement proposé par le Département pour l'assistance technique pour les communes rurales en matière de voirie.

La convention a été approuvée en commission permanente au Département le 14 septembre 2020, et peut l'être de manière officielle par la commune.

Madame le Maire propose l'adhésion pour les prestations d'assistance technique dans le domaine de la voirie (assistance à maîtrise d'ouvrage, prestations selon la liste en annexe). Ceci au tarif de 1€ par habitant /par an (selon population DGF de l'année N-1).

⇒ POUR : 19            CONTRE : 0            ABSTENTIONS : 0

## **8- Questions diverses**

► Madame le Maire informe qu'elle a demandé un devis à l'entreprise Lièvre du coteau pour l'installation de 4 nouvelles cavurnes à l'espace cinéraire car il n'en reste qu'une seule à vendre. Il reste également 4 cases à vendre dans l'espace cinéraire.

### **► Philippe VIAL :**

Informe qu'il a participé à la commission Environnement à Roannaise Agglomération avec Christian JOANNIN.

Ils ont évoqué 3 hypothèses concernant le traitement des déchets (tri optique, porte à porte ou PAV).

M. VIAL informe de l'étude sur les puits pour l'arrosage du terrain de foot. Un sourcier est intervenu.

### **► Patricia WOLTERS :**

Evoque une action de nettoyage du village qui devrait avoir lieu en février 2021.

Informe que suite à une réunion de commission à Roannais Agglomération, un réseau de déplacement doux à bicyclette devrait voir le jour dans les 8 ans à venir. Un recensement devra être fait dans les communes.

### **► Philippe CHATRE :**

S'est réuni avec Marie-Christine PREFOL et Fabien MICHEL pour effectuer une nouvelle répartition des listes de distribution du bulletin municipal notamment.

Chacun des conseillers recevra la liste qui le concerne.

**L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 h 00.**